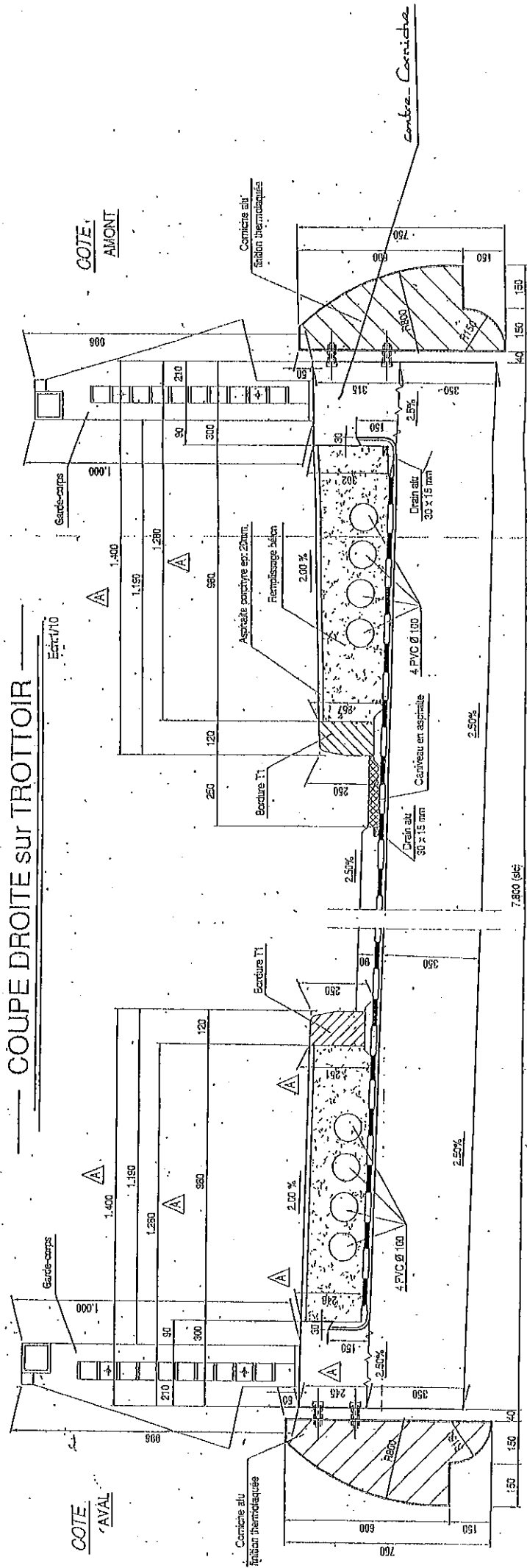
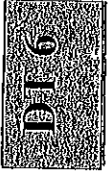




COUPE DROITE SUR TROTTOIR

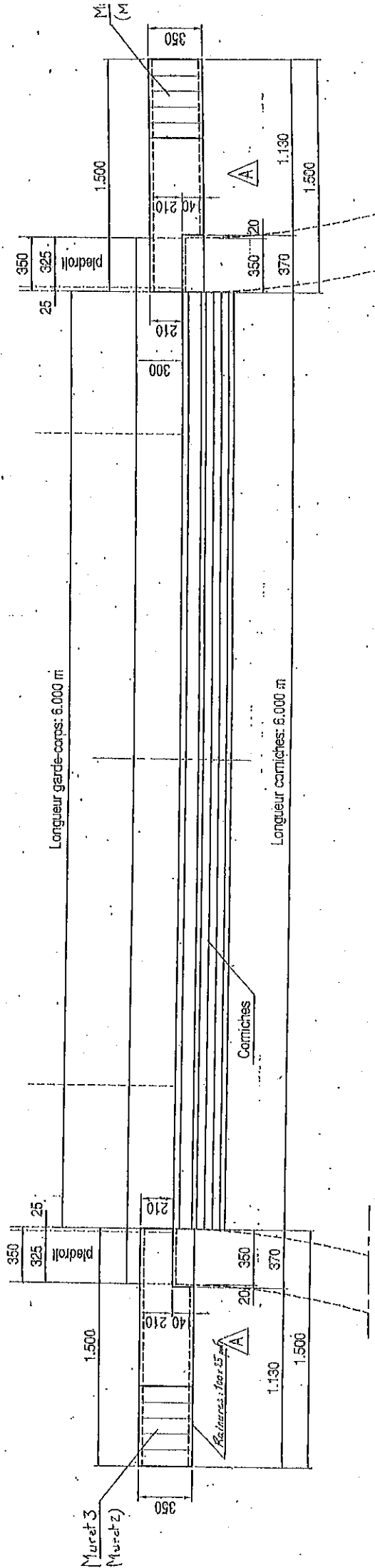


GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	SESSION 2005	DOSSIER TECHNIQUE
SECTEUR 8 - BATIMENT	Travaux publics dominante Construction en ouvrages d'art	Epreuve	EP1 - EP2 Feuille 6 / 11



VUE EN PLAN DES MURETS

Ech: 1/25

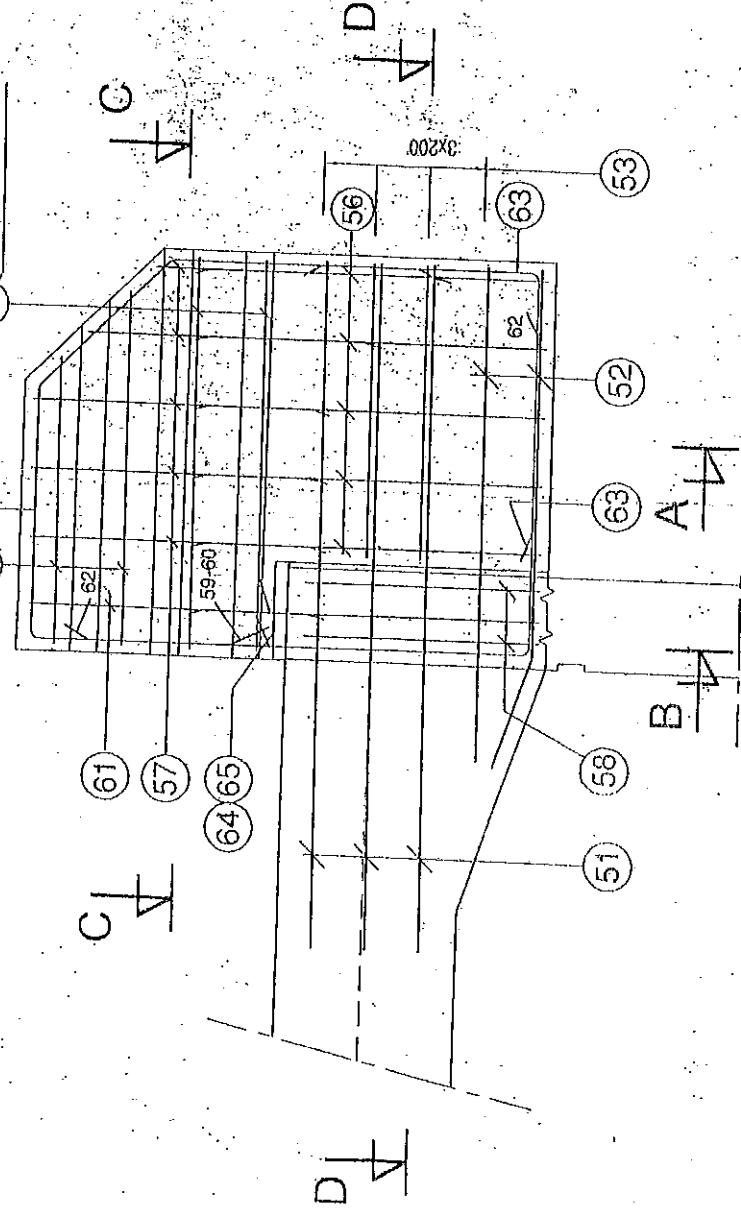


GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	Travaux publics	SESSION 2005	DOSSIER TECHNIQUE
SECTEUR 8 - BATIMENT	dominante	Construction en ouvrages d'art	Epreuve	EP1 - EP2
				Feuille 7 / 11

ELEVATION
MURET 4 représenté

murets 1 et 4 (64)(65) murets 2 et 3 } TREILLIS SOUDÉ
murets 1 et 4 (59)(60) murets 2 et 3 } "ST 25"

(55) cadre en HA12



GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	Travaux publics	SESSION 2005	DOSSIER TECHNIQUE
SECTEUR 8 - BATIMENT	dominante	Construction en ouvrages d'art	Epreuve	EP1 - EP2
				Feuille 9 / 11



**Cahier des clauses techniques particulières
RD 579 - DEVIATION D'OUILLY LE VICOMTE
PONTS SUR LA PAQUINE - OUVRAGES N°4 & 6**

1.1 - OBJET DU CCTP

1.1.1 - Présentation générale

Les travaux objet du présent CCTP concernent la construction de deux ouvrages d'art permettant le franchissement de la « Paquine » (rivière) dans le cadre de la déviation de la RD 579 à OUILLY LE VICOMTE.

*L'ouvrage sur RD 579 est appelé « OA 4 »

*L'ouvrage sur VC 103 est appelé « OA 6 »

*Les « 2 » ouvrages sont des « PICF ».

1.1.2 - Description de l'ouvrage « OA 6 »

L'ouvrage est un cadre simple de 6,00m d'ouverture droite avec 4 murs de soutènement en retour courbe et 4 murs en ailes suspendus au cadre. L'ouvrage est droit (Biais de 100 Grades). Il porte une chaussée de 5,00m bordées de 2 trottoirs de 1,20m délimités par des bordures de type T1 et des garde-corps métalliques « architecturaux ». Les corniches de l'ouvrage sont métalliques. Les trottoirs de l'ouvrage sont pourvus de fourreaux noyés dans le béton de remplissage. Ces fourreaux se termineront de part et d'autre de l'ouvrage dans une chambre de tirage placée sous le trottoir. Les fouilles et fondations de l'ouvrage dans une hors d'eau à l'intérieur d'un butaireau de palplanches ou de tout autre dispositif permettant d'obtenir les mêmes résultats. L'ouvrage est fondé superficiellement sur une assise en « matériaux drainants » de 0,50m d'épaisseur. Les murs de soutènement en ailes sont fondés sur la même assise, tandis que les murs en retour sont suspendus au cadre. Les parements vis des « piédroits » et des murs sont ouvragés.

1.2 - DONNEES GENERALES

1.2.1 - Nivellement et planimétrie

Le nivellement est rattaché au réseau « NCF ».

1.3 - Equipements communs aux deux ouvrages

Corniches du tablier (ou traverse):

Elles seront métalliques de teneur RAL 6011 « vert réséda » conformes aux prescriptions du document corniches du « SETRA ».

Bordures de trottoirs:

Elles seront de type T1 en béton.

Fourreaux:

Ils seront en PVC pour réservations dans chaque trottoir de l'ouvrage. A titre indicatif, le nombre sera de 4 (Quatre) de diamètre 100mm et leur répartition ou affectation seront précisés en cours d'exécution.

Chape sous chaussées:

Elle sera de type « asphalte coulé bicouche » (épaisseur = 8 + 22 mm) ou à feuille préfabriquée recouverte d'asphalte coulé gravillonné (système bicouche) comme défini dans le fascicule 67 du « CCTG ».

Chape de trottoir:

Elle sera en asphalte « porphyre » coulé de 2 cm d'épaisseur.
Cantiveau fil d'eau:
Elle sera en asphalte gravillonné coulé

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II

BEP Travaux publics

SECTEUR 8 - BATIMENT

dominante

Construction en ouvrages d'art

SESSION 2005

Epreuve

DOSSIER TECHNIQUE

EP1 - EP2

Feuille

11 / 11

Chambre de tirage:

Elles seront de type L21 pour raccordement des réservations des réseaux à chaque extrémité des trottoirs hors de l'ouvrage.

3.1 - MATIERIAUX (Qualité des)

Les matériaux, en provenance d'emprunt, ou extraits des fouilles, seront des matériaux dont les caractéristiques minimales devront être les suivantes:

*Granulométrie continue

*Équivalent de sable visuel au moins égal à trente (30)

*Diamètre du plus gros élément: au moins vingt (20) millimètres et au plus deux cents (200) millimètres.

Ils seront épurgés des pierres dont la plus grande dimension excéderait deux cents (200) mm dans le corps des remblais et cent (100) mm sur une largeur minimale de un mètre cinquante (1,50m) à partir des macrométries et parements béton.

Les matériaux pour les assises des ouvrages seront des matériaux insensibles à l'eau concassés de granulométrie inférieure à 80mm ne contenant pas d'éléments inférieurs à 10mm.

6.5 - FACONNAGE ET MISE EN OEUVRE DES ACIERS

Les diamètres des mandrins de centrage des armatures de béton armé (rouds lisses et aciers HA) seront au moins égaux à ceux définis dans la norme NF P 02-016.

L'utilisation de dispositifs en aciers destinés au rabotage ou à l'agraçage d'armatures à haute adhérence (manchons) est soumise à l'avis du maître d'œuvre. En tout état de cause, ces dispositifs devront satisfaire aux dispositions des normes NF A.35-020-1 & NF A.35-020-2.

7.1 - DEFINITION DES BETONS ET DES MORTIERS

Pour toutes les parties de l'ouvrage, la classe d'environnement des bétons est celle correspondant à un faible gel ou modéré et/ou en contact avec un sol non agressif.
Les désignations des bétons et des mortiers et leurs destinations sont les suivantes:

B20 TP 0/25 (*)	Bétons de propreté et de réglage
CEM III/B 32,5	Remblissage des trottoirs
B30 P 0/16 3/50	Structure des poutres caïdres
CEM I/A 45	Murs
M 30 F 0/10 4/00	Dalles de transition
CEM III/B 32,5	Calage d'éléments préfabriqués pour une épaisseur de calage supérieure à 2cm.

(*) Dans le cas d'une utilisation d'une centrale conforme à la norme NF, ces bétons pourront être des bétons contrôlés normalisés (BCN).

Consistance des bétons:

